

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°217/2022
du Conseil communautaire
Séance du 12 décembre 2022

Date d'envoi de la convocation = 6 décembre 2022
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 19
Nombre de délégués absents : 10

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à seize heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Ulrich BELANGERE, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, , Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Christine SALANCON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Yves CAZORLA à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Manon CROUSIER à Michel AGNEL, Gilles DELALIEU à Nathalie FORGEROU, Benjamin DESBRUN à Ghislaine DE VERDUZAN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Laurent NADAL, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Claire LAPEYRONIE à Claude SALAU, Léopoldina MARQUES-ROUX à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Catherine PECASTAING à Daniel MOUCHETANT, Philippe PECOUT à Patrick PANNETIER, Alexandre PISSAS à Marie-Chantal PIONNIER, Olivier ROBELET à Véronique HERBE, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Christian SUAU à Michel CEGIELSKI

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Pascale BORDES, Robert GAUTIER, Jean-Marie LAURENS, André LOPEZ, Fred MAHLER, Laurent OUILLON, Philippe PAQUIER, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Objet : B - Budget primitif 2023 du Budget Annexe Transport

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 13 509 222,00 €, tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 13,5 M€

Les recettes de fonctionnement comprennent le Versement Transport pour un montant de 3,4 M€ (chapitre 73), la participation de la Région pour 5,1 M€ et le reversement de la part des attributions de compensations correspondant au SIESB 121 K€ (chapitre 74). Enfin, les recettes liées aux transports de voyageur pour 314 K€ (chapitre 70).

Les recettes d'investissement comprennent quant à elles, les subventions dans le cadre des travaux des PEM pour 1,75 M€ (chapitre 13), ainsi que l'emprunt nécessaire pour réaliser les travaux prévus 2,8 M€ (chapitre 16).

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 10 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement), ainsi qu'un autofinancement complémentaire de 90 K€.

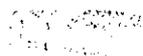
B. Les dépenses : 13,5 M€

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2023 s'élèvent à 8,9 M€ :

- 7,7 M€ pour les charges à caractère général ;
- 587 K€ au titre des charges de personnel ;
- 412 K€ pour les charges de gestion dont les crédits relatifs à la mobilité douce (400 K€).
- 80 K€ et 2 K€ sont respectivement proposés pour les charges financières et exceptionnelles.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité des transports avec notamment 7,3 M€ dans le cadre de la DSP Transport.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 10 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement), ainsi qu'un autofinancement complémentaire de 90 K€.



Côté investissement, le montant inscrit de 4,6 M€ correspond notamment aux opérations suivantes :

- Les PEM de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit pour 3,5 M€ (chapitre 23 – le coût global du projet s'élève à 6,4 M€) ;
- Une étude pour le PEM de Laudun : 80 K€ ;
- La mobilité douce : Signalétique, marquage au sol pour 300 K€ ;
- Une étude plan mobilité : schéma directeur : 80 K€ ;
- Un applicatif co-voiturage : 25 K€ ;
- Des panneaux pour les bus : 40 K€ ;
- Un jalonnement vélo : 6 K€
- Les dépenses d'informatique et mobilier : 12 K€.

L'ensemble des propositions au BP 2023 est retracé en annexe 2.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 05 décembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif 2023, toutes sections confondues, pour le budget annexe du transport, à la somme de 13 509 222,00 € en recettes et en dépenses ;

AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

19 DEC. 2022



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 030-200034692-20221212-DEL217_2022-DE